

Les problèmes signalés par les patients

PUBLIÉ LE 04/11/2021 - MIS À JOUR LE 15/04/2025

Depuis le début de ce dossier, nous suivons avec attention les signalements de materiovigilance en lien avec ces dispositifs.

En collaboration avec les Coordonnateurs régionaux de Matériovigilance et de réactovigilance (CMRV), un premier bilan sur les données de matériovigilance disponibles **a nourri l'expertise du groupe d'experts avec les autres données disponibles (données de la littérature, études fournies par Philips, etc.) lors du CST qui a eu lieu le 8 juin 2022.**

Puis, ce bilan a fait l'objet d'une mise à jour avec l'ensemble des signalements déclarés à l'ANSM au 28 février 2025.

Entre le 1er juin 2021 et le **28 février 2025, 3 477** signalements possiblement en lien avec ce rappel Philips ont été rapportées avec les appareils de PPC et ventilateurs. Parmi ces déclarations, **39,44 %** ont été notifiées par des prestataires de santé à domicile et professionnels de santé, **37,32 %** par le fabricant et **23,24 %** par des usagers.. Les effets rapportés concernent majoritairement des céphalées, de la toux et des irritations.

À ce jour, le risque de cancer lié à l'utilisation de ces ventilateurs et appareils de PPC n'est pas avéré : les informations disponibles, dont les données de matériovigilance, ne permettent pas d'établir un lien entre l'exposition aux appareils de ventilation et la survenue de ces maladies.